

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... \$2.00

SIX MOIS..... \$1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

# LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE  
CHANGEMENT D'ADRESSE  
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE  
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC  
VENDREDI 7 DÉCEMBRE 1900

## LETTRE ENCYCLIQUE

— DE —

### S. S. LEON XIII

#### DE JÉSUS-CHRIST

#### REDEMPTEUR

(Suite.)

Vu l'ancienneté de l'événement, nous sommes éloignés des origines et des premiers débuts de la restauration du salut : mais qu'importe, dès l'instant que la vertu de la rédemption est perpétuelle et que ses bienfaits subsistent éternels et immortels ? Celui qui a une foi relevé la nature perdue par le péché la conserve et la conservera pour toujours : *Il s'est donné en rédemption pour tous ...* (1) *Tous seront vivifiés dans le Christ* (2). *Et son règne n'aura pas de fin* (3). Par conséquent, de par un dessin éternel de Dieu, le salut de tous et de chacun réside entièrement dans le Christ Jésus : ceux qui l'abandonnent décréteraient par cela même, avec une aveugle folie, leur propre perte, et en même temps ils amèneraient, autant qu'il est en eux, ce résultat que la communauté humaine, secourue par la tempête, est rejetée dans cet abîme de maux et de calamités que le Rédempteur avait détourné par sa miséricorde.

Car ceux-là sont entraînés par une sorte d'aberration loin du but désirable, qui se jettent dans des chemins détournés. Pareillement, si l'on repousse la pure et sincère lumière de la vérité, il est inévitable que l'obscurité enveloppe les âmes, et que les esprits soient troublés de toutes parts par la misérable perversité des opinions. Et quel espoir de salut peut donc subsister pour ceux qui désertent le principe et la source de la vie ? Or, la voie, la vérité et la vie, c'est uniquement le Christ. *Je suis la voie et la vérité et la vie* (4) : si bien que, si on l'écarte, ces trois principes nécessaires de tout salut disparaissent.

Est-il besoin d'établir un fait, dont la force des choses avertit sans cesse, et dont chacun se rend compte en son for intérieur, même au sein de l'abondance des biens temporels, à savoir qu'en dehors de Dieu rien n'existe où la volonté humaine puisse absolument et entièrement se reposer ? De toute façon, la fin, pour l'homme, c'est Dieu, et tout ce stage qui s'écoule sur la

terre offre très exactement l'apparence et l'image d'une sorte de voyage. A ce point de vue, le Christ est pour nous la voie, parce que, sans l'action et l'assistance du Christ, nous ne pouvons par aucun moyen parvenir, de cette course terrestre, si douloureuse et si incertaine, jusqu'au bien suprême et souverain, à Dieu. *Personne n'arrive à mon Père, si ce n'est par moi.* (5). En quel sens faut-il entendre : si ce n'est par lui ? Tout d'abord et avant tout, cela veut dire : si ce n'est par sa grâce : mais cette grâce serait vaine dans l'homme, si l'on négligeait ses préceptes et ses lois. De fait, suivant une nécessité qui s'imposait, une fois le salut opéré par Jésus-Christ, lui-même a laissé sa loi comme gardienne et tutrice du genre humain, et sous le gouvernement de laquelle les hommes, détournés de la malice de la vie, atteignent en sécurité leur Dieu.

*Allez, enseignez toutes les nations, en leur apprenant à observer tout ce que je vous ai ordonné* (6) *Observez mes commandements* (7). Il faut déduire de là que ce qui est capital et absolument nécessaire dans la profession chrétienne, c'est de se montrer docile aux préceptes de Jésus-Christ, et de tenir sa volonté profondément soumise et dévouée à lui, comme à un maître et à un souverain roi. Grande tâche et qui réclame souvent beaucoup de travail, un effort énergique et de la constance ! Car, encore que la nature humaine ait été restaurée par le bien fait du Rédempteur, il subsiste toutefois, dans chacun de nous, comme une sorte de malaise, d'impuissance et de disposition morbide.

Des appétits variés emportent l'homme çà et là et les attraites des choses extérieures portent l'esprit à s'attacher à ce qui lui plaît, non à ce qui est ordonné par le Christ. Or il faut réagir contre ces penchants et lutter de toutes ses forces, en esprit de soumission au Christ, contre les passions qui, si elles n'obéissent pas à la raison, gouvernent et, en soustrayant tout l'homme à l'empire du Christ, font de lui leur esclave. " Les hommes dépravés d'esprit, réfractaires à la foi, n'en arrivent pas à se rendre indépendants ... ils servent, au contraire, une triple passion, ou la volupté, ou l'ambition, ou le désir de paraître " (8).

Et dans ce combat contre soi-même, chacun doit se persuader que les difficultés et les souffrances qu'il endure, c'est pour la cause du Christ. Sans doute, il est difficile de repousser ce qui attire et charme si fortement ; il est pénible et rude de mépriser les biens si estimés du corps et de la fortune, pour se soumettre à la vo-

lonté et à la loi du Christ Seigneur ; mais c'est le devoir absolu du chrétien d'être patient et fort à endurer ce que comporte la vie chrétienne. Aurions-nous donc oublié de quel corps et de quelle tête nous sommes les membres ? C'est avec joie qu'a embrassé la Croix Celui qui nous a prescrit de nous renoncer à nous-mêmes. Mais c'est précisément dans la disposition d'esprit que nous venons de dire que consiste la dignité même de la nature humaine. Car, ainsi que l'a souvent compris la sagesse des anciens eux-mêmes, se commander à soi-même et faire en sorte que la patrie inférieure de l'être obéisse à la supérieure, ce n'est point là un abaissement d'une volonté défaillante, mais plutôt un généreux effort parfaitement approprié à la raison et souverainement digne de l'homme.

Du reste, beaucoup supporter et souffrir, c'est la condition humaine. L'homme ne peut pas plus se donner une vie exempte de souffrance et toute remplie de bonheur, qu'il ne peut se soustraire aux ordres du divin Créateur, qui a voulu que les conséquences du péché originel subsistent toujours.

Il en résulte donc qu'on ne saurait attendre sur cette terre la cessation de la douleur, mais qu'il faut se faire un cœur capable de la supporter, et s'en servir pour s'affermir dans l'espérance certaine des biens supérieurs. Car ce n'est pas aux richesses ni aux aises de la vie ni aux honneurs ou à la puissance, mais à la patience et aux larmes, au zèle de la justice et à la pureté de cœur que le Christ a promis la béatitude éternelle du ciel.

On voit aisément par là ce qu'on doit attendre, en fin de compte, de l'erreur et de l'orgueil de ceux qui, méprisant l'autorité du Rédempteur, placent l'homme au sommet de toutes choses, et décident qu'il faut que la nature humaine commande de toute manière et sur tous les domaines ; ils demeurent impuissants toutefois, non seulement à réaliser cette domination, mais encore à définir sa nature. Le règne de Jésus-Christ, lui, tire sa force et sa forme de la charité divine : aimer saintement et suivant l'ordre, tel est son fondement et son tout. De là découle nécessairement l'inviolable accomplissement des devoirs que voici : ne rien ravir à autrui de son droit ; tenir les choses humaines pour inférieures aux célestes ; préférer l'amour de Dieu à toutes choses. Mais cette domination de l'homme qui rejette ouvertement le Christ ou qui ne se soucie point de le connaître, s'applique tout entière à l'amour de soi-même, elle est dénuée de charité, elle ignore les dévouements. Que l'homme, si l'on veut, commande par Jésus-Christ, soit ! mais à cette condition, la

seule qui rende la chose possible, qu'avant tout il serve Dieu, et qu'il demande scrupuleusement à sa loi la règle et la conduite de sa vie.

Or, Nous appelons loi de Jésus-Christ, non seulement les préceptes naturels de morale, ou ceux que les anciens reçurent par tradition divine et qu'à vrai dire Jésus-Christ a tous perfectionnés et conduits à leur plénitude en les proclamant, en les interprétant, en les sanctionnant ; mais aussi le surplus de sa doctrine et chacune des institutions qui furent son œuvre. La première de toutes est assurément l'Eglise : bien plus, y a-t-il des institutions dues à Jésus-Christ, que l'Eglise n'embrasse et ne contient amplement ? Par le fait, il a voulu que de cette Eglise, si glorieusement fondée par lui, le ministère perpétuât la fonction que lui avait assignée son Père ; et comme, d'une part, il lui avait conféré tous les secours qui procurent le salut de l'humanité, de l'autre il a prescrit de la façon la plus solennelle que les hommes lui fussent soumis tout comme à lui-même, et qu'ils s'appliquassent à la suivre toute la vie comme un guide : *celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise* (9) Par une conséquence absolue, c'est à l'Eglise qu'il faut demander la loi du Christ : et, par suite, si pour l'homme le Christ est la voie l'Eglise aussi est la voie : l'un l'est par lui-même et par sa nature, l'autre l'est par fonction déléguée et par communication de puissance. Pour ce motif, tous ceux qui veulent tendre au salut hors de l'Eglise font fausse route et y tendent vainement.

Et ce qui est vrai pour les individus l'est presque autant pour les nations : car elles-mêmes courent nécessairement à de périlleuses destinées, si elles s'éloignent de la voie. Créateur et en même temps Rédempteur de la nature humaine, le Fils de Dieu est le roi et le seigneur de l'univers, et il détient une puissance souveraine sur les hommes, aussi bien isolés que réunis de droit en société. *Il lui a donné la puissance et l'honneur, et la royauté ; et tous les peuples, toutes les tribus, toutes les langues lui obéiront.* (10) *Quant à moi, j'ai été fait roi par lui... je te donnerai les nations pour ton héritage, et les limites de la terre pour ton domaine* (11). La loi du Christ doit donc être en vigueur dans la vie publique et dans la société, de telle sorte qu'elle soit la reine et la maîtresse non seulement de la vie privée, mais même de la vie publique. Et parce qu'il en est ainsi de par un dessein et une ordonnance de Dieu, et personne ne peut impunément y con-

(1) I. Tim. 11, 6.

(2) I. Cor. xv, 22.

(3) Luc. 1, 33.

(4) Io. xiv, 6.

(5) Io. xiv, 6.

(6) Matt. xxviii, 19 20.

(7) Io. xiv, 15.

(8) S. Aug. de vera rel., 37.

(9) Luc. x, 16.

(10) Daniel, vii, 14.

(11) Ps. 11.

tredire, il s'ensuit qu'on pourvoit mal au bien public partout où les institutions chrétiennes n'ont pas le rang qui leur appartient.

Jésus banni, la raison humaine se destitue elle-même, privée qu'elle est de l'assistance et de la lumière souveraine : alors s'obscurcit facilement la notion du principe générateur de la société civile, principe qui a Dieu pour auteur, et qui aboutit surtout à vouloir que, à la faveur du lien social, les citoyens atteignent le bien naturel, mais surtout en conformité avec cet autre bien souverain qui est au-dessus de la nature, et qui est parfait et éternel. Quand les âmes sont en proie à la confusion des choses, ceux qui obéissent s'égarer aussi bien que ceux qui commandent : car il n'est plus là, le chemin qu'ils suivraient en sûreté, et dans lequel ils marcheraient d'un pas ferme.

De même qu'il est malheureux et déplorable de s'écarter de la voie, ainsi l'est-il d'abandonner la vérité. Or la vérité première, absolue et essentielle c'est le Christ, c'est-à-dire le Verbe de Dieu consubstantiel et coéternel au Père, qui ne fait qu'un lui-même avec le Père. "Je suis la voie et la vérité." C'est pourquoi la raison humaine, si elle cherche le vrai, doit d'abord se soumettre à Jésus-Christ et se reposer en toute sincérité dans son magistère, car c'est la vérité elle-même qui parle par la bouche du Christ. Il y a quantité de sujets sur lesquels, comme dans un champ très fertile et qui est sien, l'esprit humain peut donner libre cours à ses investigations et à ses études ; et non-seulement la nature le permet, mais elle le réclame. Ce qui est mauvais et contraire à la nature, c'est de ne pas vouloir que l'intelligence soit contenue dans ses limites propres, et, contrairement au juste sentiment de soumission, de mépriser l'autorité du Christ enseignant.

La doctrine, dont dépend notre salut à tous, se rapporte presque uniquement à Dieu et aux mystères les plus divins ; et ce n'est pas la sagesse d'un homme quelconque qui l'a conçue, c'est le Fils de Dieu lui-même qui l'a reçue de son Père et l'a puisée tout entière en lui : "Les paroles que vous m'avez communiquées je les leur ai communiquées aussi" (12).

Conséquemment, cette doctrine contient nécessairement des vérités qui, sans contredire à la raison — ce qui ne saurait être en aucune manière — sont d'un ordre si élevé que la pensée ne peut pas plus y atteindre qu'elle ne peut comprendre ce qu'est Dieu en soi. Alors qu'il existe tant de choses mystérieuses que la nature elle-même nous cache et qu'aucune science humaine ne saurait expliquer et dont, cependant, personne ne pourrait douter sagement, ce serait un grave abus de la liberté que de ne pas vouloir qu'il y ait des choses au-dessus de la nature tout entière dont il ne nous soit point donné de pénétrer l'essence. Ne pas admettre qu'il y ait des dogmes, c'est ne pas vouloir qu'il y ait une religion chrétienne. L'esprit doit donc se soumettre humblement et fidèlement "à l'obédience du Christ", jusqu'à s'enchaîner en quelque sorte

à sa divinité et à son empire. "Réduire en captivité toute intelligence dans la dépendance du Christ." (13)

Telle est exactement la soumission que le Christ exige et qu'il exige à juste titre. Il est Dieu, en effet, et lui seul, par conséquent, possède le souverain empire de l'intelligence comme de la volonté de l'homme. En pliant son esprit à la loi du Christ, son maître, l'homme ne fait point acte de servilité, mais il agit, au contraire, d'une manière éminemment conforme à la raison et à sa dignité naturelle. Car ainsi il se soumet volontairement au pouvoir, non pas d'un homme quelconque, mais de Dieu son auteur et le principe de toutes choses, à qui, par la foi même de nature, il se trouve soumis, et il ne se laisse pas enchaîner par les opinions d'un maître humain, mais par l'éternel et immuable vérité. De la sorte, il atteint à la fois le bien naturel de l'esprit et il acquiert la liberté.

(A suivre.)

(13) II. Cor. x. 5.

## LES ELECTIONS

Le résultat de la nomination des candidats pour la législature provinciale a été encore plus désastreux pour le parti bleu et plus favorable au parti rouge qu'on ne l'avait prévu.

TRENTE-CINQ ministériels — presque la moitié de la députation — ont été proclamés élus, le 30 novembre, faute de concurrents ; tandis que pas un seul député de l'opposition n'a pu passer !

Jamais, croyons-nous, semblable situation ne s'est vue en ce pays.

On disait que M. Flynn, qui s'est réfugié à Nicolet, passerait sans opposition. Il n'en est rien. M. Milot, le candidat libéral battu aux élections fédérales par M. Ball, se présente contre le chef de l'opposition.

\* \*

M. Parent est décidément un *changement*, un *veinard*.

Il a réussi à faire élire par acclamation, au Lac Saint-Jean, son ami, son bras droit, M. Georges Tanguay, échevin et négociant de Québec, qui, comme nous l'avons expliqué dans notre dernier numéro, n'avait aucun titre à représenter cette division électorale.

Il y avait, pourtant, dans le comté, une répugnance, aussi grande que légitime, à confier le mandat à un parfait étranger.

M. Parent a réussi, par quels moyens nous l'ignorons, à vaincre cette répugnance des électeurs du Lac Saint-Jean et à faire passer son homme par acclamation !

\* \*

Mais là où la *veine* de M. Parent paraît davantage, c'est dans Québec-ouest !

De l'avis de tous, M. Carbray, l'ancien député conservateur, allait certainement battre M. Hearn, le candidat de M. Parent.

Or, M. Carbray, qui avait accepté d'abord la nomination, et qui était moralement certain de la victoire,

ayant pour lui à peu près tous les conservateurs et un grand nombre de libéraux indépendants, découvre, au moment psychologique, que sa santé ne lui permet pas de continuer la lutte !

Il se retire au dernier instant, alors qu'il était moralement, sinon matériellement impossible de mettre un autre candidat sur les rangs ; et voilà ce brave M. Hearn, que M. Parent avait littéralement imposé aux libéraux de Québec-ouest, qui se trouve élu par acclamation !

C'est une mauvaise farce.

Nous savons bien que M. Carbray ne jouit pas d'une santé robuste. Cela est de notoriété publique. Mais il est bien fâcheux pour lui qu'il n'y ait pas songé plus tôt.

Si vraiment il a découvert, au cours de la campagne, que sa santé était plus délabrée qu'il ne l'avait supposé tout d'abord, il aurait dû, en justice pour la division de Québec-ouest, avertir ses amis à temps pour leur permettre de trouver un autre candidat, ou bien continuer, sinon à faire la lutte, du moins à rester sur les rangs comme candidat.

Il aurait été élu, quand même il n'aurait pas pu sortir de chez lui.

Une fois élu, il aurait pu démissionner, si vraiment sa santé ne lui permettait pas de remplir ses devoirs de député.

Cela aurait nécessité une nouvelle élection, sans doute ; mais c'eût été là un mal moins grand que de laisser élire par acclamation un homme dont la majorité des électeurs de la division, cela ne fait pas de doute, ne voulait pas pour représentant.

Avec ce système là, ce n'est plus le régime représentatif que nous avons ; c'est le régime des ficelles et des maladies se déclarant au *bon* ou au *mauvais* moment, selon le point de vue où l'on se place.

\* \*

M. Parent est un *veinard*, nous le répétons.

Il aura la chambre qu'il voulait : une chambre pratiquement sans opposition. Car sur les 39 élections qui restent à faire, ses adversaires n'en remporteront probablement pas dix. Mais il aurait tort de s'imaginer que sa *veine* est inépuisable.

Le genre de gouvernement qu'il a implanté à l'hôtel de ville de Québec et qu'il veut introduire au palais législatif de la province, le *one man power*, comme disent les Anglais, n'est pas conforme à nos institutions ni au caractère national.

Ça ne peut avoir qu'un temps.

M. Parent a réussi à épater ses compatriotes et à faire à peu près ce qu'il veut. Mais il abuse, manifestement, de la situation. Jean Baptiste finira par se ressaisir : puis viendra la dégringolade.

Sir John Macdonald a cultivé quelque peu le *one man power business* ; M. Alexander MacKenzie l'a cultivé beaucoup ; mais tous deux étaient plus forts que M. Parent, surtout le premier. Et aussi qu'est-il arrivé ? M. MacKenzie a dégringolé au bout de cinq ans ; et si sir John Macdonald a pu, à cause de sa grande habileté, se maintenir au pouvoir jusqu'à la fin

de sa vie, dans quel état a-t-il laissé son parti ?

Non, que M. Parent veuille nous en croire : il vaut mieux gouverner d'après l'esprit des institutions politiques anglaises, puis que nous les avons. Or l'esprit de ces institutions admet bien que chaque parti ait un *chef*, même un *chef incontesté* ; mais il n'admet pas la *dictature*, ni une chambre sans opposition.

\* \*

La *Presse*, de samedi dernier, nous arrive avec un article intitulé : *Candidats à battre*. En voici le commencement :

"Au nombre des candidats qui luttent en ce moment pour obtenir un mandat à la Législature, il en est quelques-uns, un très petit nombre, il est vrai, contre lesquels tous les bons citoyens doivent se liguer pour leur barrer l'entrée du parlement.

"Ce sont les *shavers*."

"Par *shavers*", nous entendons non les prêteurs d'argent, pas même les usuriers, gente (sic !) pourtant peu intéressante, mais ces hommes qui, non contents de tirer de gros intérêts de leurs capitaux, s'ingénient de plus à torturer leurs débiteurs, à les écraser, à l'aide de tous les moyens que la loi met à leur disposition.

"Ces êtres plus dangereux que la peste la plus bubonique, sèment la ruine autour d'eux, dépeuplent nos campagnes, chassent nos populations vers les Etats-Unis."

Suit une longue tirade, aussi violente que vague, contre les *shavers*.

A quoi un tel article peut-il servir, dans la pratique ?

Il nous semble qu'il vaudrait mieux déployer moins d'éloquence contre les *shavers* en général et indiquer un peu plus clairement les députés en particulier qu'il faut battre, dans l'intérêt du pays.

Nous doutons fort que l'article de la *Presse* prive les *candidats shavers* d'un seul vote.

## Nouvelles beautés du système

Ne perdons pas de vue "la vieille forêt touffue" des "lois et règlements". N'allons pas, surtout, nous imaginer qu'elle est toute défrichée.

Voici comment se lisait autrefois l'article 1269 des Statuts refondus de la Province de Québec, tel que je le trouve dans la brochure qu'on a bien voulu me passer au département des Terres, laquelle brochure porte la date de 1896 :

"1269. Aux conditions et aux prix réglés et établis par le lieutenant-gouverneur en conseil, l'agent des terres de la couronne, lorsqu'il n'y a pas de contestation, est tenu d'accorder un billet de location à toute personne qui demande à acheter un lot de terre publique pour des fins de colonisation, si ce lot est en vente et n'est pas déjà octroyé.

"Toutefois, cet octroi est sujet à l'approbation du commissaire, et ne peut préjudicier aux droits de ce dernier de vendre des terres en vertu de la loi des mines, ainsi que de vendre des terres à bois de chauffage, en vertu des règlements en vigueur, et des terres à sucrerie. 51-52 V. C. 15 s 1."

"Vendre des terres à bois de chauffage". C'était vague. Ça ne voulait rien dire.

Il va de soi que le commissaire des terres ne perd pas son droit de vendre des terres à bois de chauffage, disons dans la Gaspésie, parce qu'il m'a

vendu un lot au lac des Commissaires.

Aussi a-t-on songé à amender cet article 1269, en 1897.

Voici comment se lit la section 14 du chapitre 22 des statuts votés par la législature de notre province en la 60<sup>e</sup> année du règne de Sa Gracieuse Majesté la reine Victoria :

" 14. L'article 1269 des dits Statuts refondus est amendé en remplaçant tous les mots, après les mots : "aux droits de ce dernier", dans la deuxième ligne du deuxième paragraphe, par les mots : "de vendre les terres comme lots à bois de chauffage, en vertu des règlements existants, ainsi que comme terres à sucreries; non plus qu'au droit dont jouit le commissaire de la colonisation et des mines de vendre les terres en vertu des lois relatives aux mines."

Ah ! voilà que ça devient plus clair ! Ce n'est plus des terres à bois de chauffage et des sucreries que le commissaire se réserve le droit de vendre; mais bien les terres.

C'est-à-dire les terres que son agent vient de vendre pour les fins de la colonisation.

C'est mon lot, c'est le lot de mes voisins, c'est le lot de tout colon que le commissaire des Terres, en vertu de cet amendement, peut vendre de nouveau, sans me crier gare, soit comme terre à bois de chauffage, soit comme sucrerie.

C'est mon lot, c'est le lot de mes voisins, c'est le lot de tout colon que le commissaire des mines, peut, en vertu de ce même amendement, céder à quelqu'un qui prétend y trouver un gisement quelconque.

C'est à peine croyable, mais c'est bien cela.

Pourtant, l'amendement ci-dessus ne donnait pas encore assez de pouvoir arbitraire aux deux commissaires, des terres et des mines.

Il y avait les "règlements existants" qui pouvaient, à un moment donné, les embarrasser dans leurs opérations de vendeurs de lots déjà cédés aux colons.

Il fallait faire disparaître ce dernier obstacle. Aussi, le 23 mars de cette année 1900, le lieutenant gouverneur était-il appelé à sanctionner, entre autres bills, le chapitre 14, 63 Victoria, qui se lit comme suit :

" L'article 1269 des S. R. tel qu'amendé par la loi 60 Victoria, ch. 22, section 14, est de nouveau amendé en remplaçant le second alinéa par les suivants :

" Les ventes faites par les agents des Terres, si elles ne sont pas désapprouvées par le commissaire dans les quatre mois qui les suivent, auront leur effet de la date à laquelle elles ont été faites par ces agents.

" Toutefois, cet octroi ne peut préjudicier aux droits du commissaire de vendre les terres comme lots à bois de chauffage, en vertu des règlements, ainsi que comme terre à sucreries, non plus qu'aux droits dont jouit le commissaire de la colonisation et des mines de vendre les terres en vertu des lois relatives aux mines."

Au moins, on nous accorde maintenant que la vente faite par l'agent devient valide, *ipso facto*, si elle n'est pas désapprouvée par le commissaire dans les quatre mois qui suivent la vente.

C'est quelque chose.

C'est moins inquiétant que la disposition comminatoire que je lis sur mon "billet de location" :—" Cette vente, si elle n'est pas désapprouvée par le commissaire, est faite sujette etc, etc."

Dans le document que l'agent des terres à Roberval m'a remis, en date du 29 septembre dernier, il n'y aucune limite mise au pouvoir du commissaire de m'évincer de mon lot.

La loi actuelle lui accorde un délai de quatre mois seulement pour se décider s'il va désapprouver ou non la vente que son agent a bien voulu me faire.

Passé le 29 janvier prochain j'aurai donc le commencement de titre.

Je suis bien aise de l'apprendre, tout à fait par hasard ; mais je me demande pourquoi la rédaction de mon billet de location n'est pas conforme à la loi sanctionnée le 23 mars dernier ?

Puisque je pourrai commencer à me considérer comme propriétaire d'un lot le 30 janvier prochain, pourquoi ne l'a-t-on pas dit sur le document que l'agent m'a remis, en septembre dernier, contre mes \$3.96 ? Mystère !

Quand je dis *propriétaire d'un lot*, c'est une manière de parler, simplement. Je suis loin de l'être, en réalité.

D'abord, le marchand de bois de la localité peut, d'ici au 30 avril prochain, faire toutes les incursions qu'il voudra sur mon lot pour y couper le bois marchand.

Bien plus que cela, le nouvel amendement, comme l'ancien, du reste, déclare que le commissaire des Terres pourra toujours disposer du lot qu'il m'a vendu. Il peut le céder à Pierre, à Jean ou à Jacques comme terre à bois de chauffage, ou comme terre à sucreries, s'il lui prend fantaisie de le faire.

Heureusement, il n'y a pas d'érables sur ma terre, ce qui devrait me mettre à l'abri du côté de la sucrerie. Mais le nouvel amendement faisant disparaître les règlements existants, on pourrait bien faire un nouveau règlement permettant au commissaire de vendre des forêts de bouleaux comme terres à sucreries. Ce règlement, qui aurait autant de bon sens que la plupart des "lois et règlements", s'adapterait parfaitement à mon cas.

Puis, il y a M. le commissaire des mines qui peut toujours mettre le grappin sur mon lot et en disposer "en vertu des lois relatives aux mines."

De sorte que, comme vous voyez, même après le 29 janvier prochain, je ne serai ni grand ni même petit propriétaire.

Je serai toujours exposé à voir mon lot passer entre les mains d'un autre, soit à titre de terre à bois de chauffage ; soit à titre de terre à sucreries (en supposant qu'on parvienne à faire du sucre avec la sève de bouleau) ; soit à titre de terrain minier.

Et remarquez bien que c'est au milieu de pareilles chausse-trapes que se fait la colonisation d'un bout à l'autre de notre malheureuse province.

Je ne me décourage pas, cependant. Je continuerai à faire travailler sur mon lot dans l'espoir d'obtenir mes lettres patentes avant qu'il ne m'arrive quelque accident fatal.

C'est comme à la guerre. Quelques-uns attrapent des balles et des obus ; plusieurs passent sans égratignure.

D'autres colons avant moi sont arrivés aux lettres patentes sans se faire tuer ; j'y parviendrai peut-être.

Mais avouez que c'est un singulier système de colonisation.

J.-P. TARDIVEL.

## M. KRUGER EN EUROPE

La chambre française, à l'unanimité, a voté l'ordre du jour suivant, proposé par M. Denys Cochin :

" A l'occasion de l'arrivée du président du Transvaal en France, la chambre des députés est heureuse de lui adresser l'expression la plus sincère de sa respectueuse sympathie."

Un député socialiste, M. Fournière, avait soumis un autre projet d'ordre du jour, qui offrait aussi une expression de sympathie au président Krüger, mais qui commençait par ces mots : " La chambre des députés, tout en exprimant sa sympathie pour la démocratie anglaise..... " Ces paroles ont été accueillies par de vives protestations, et l'ordre du jour de M. Fournière a été retiré.

Subséquentement, le sénat, aussi à l'unanimité, a voté un ordre du jour identique à celui adopté par la chambre des députés.

On remarquera que les chambres françaises donnent à M. Krüger son titre de *président du Transvaal*.

Après avoir passé quelques jours à Paris, M. Krüger est parti pour Cologne.

Il a été l'objet en cette ville, et en traversant le nord de la France et la Belgique, de nombreuses marques de sympathies de la part du peuple. Mais on prétend qu'il n'ira pas à Berlin maintenant, comme c'était d'abord son intention, l'empereur Guillaume lui ayant fait savoir qu'il ne le recevrait pas.

Malgré ses humiliations en Afrique, les puissances européennes ont encore terriblement peur de l'Angleterre, à cause de sa flotte.

Puis, il y a l'abominable politique de la *non intervention* qui pèse de tout son poids sur les conseils de l'Europe. En vertu de cette politique impie, sauvage, égoïste, on doit laisser commettre les plus grandes injustices, on doit souffrir que les petits et les faibles soient écrasés, exterminés, sous prétexte que cela ne regarde que les intéressés.

Puis il y a la politique encore plus abominable des *compensations*, en vertu de laquelle un pays laisse commettre une iniquité pourvu que le pays qui commet l'iniquité accorde quelque faveur au pays qui la laisse commettre. Guillaume II paraît très amateur de la politique des *compensations*. Il laissera faire la Grande Bretagne dans le Sud-Africain, parce que la Grande Bretagne lui a fait certaines concessions aux îles Samoa et ailleurs.

La politique moderne a détruit la solidarité et la fraternité humaines dont on n'a jamais tant parlé depuis qu'elles n'existent plus.

Au congrès de La Haye, on a beaucoup parlé d'intervention amicale, d'arbitrage, etc. On a même adopté toute une série de *résolutions* à ce sujet et constitué un tribunal international.

Mais ce congrès ayant, par lâcheté, exclu le Pape de ses délibérations, ses œuvres semblent être frappées d'une stérilité absolue.

Ce serait une sorte de miracle si le malheureux président du Transvaal obtenait autre chose en Europe que des paroles de sympathie.

Au point de vue humain, les Boers n'ont qu'un espoir ; c'est qu'ils puissent soutenir la guerre assez longtemps pour permettre à l'Angleterre de se guérir de la folie criminelle qui la possède.

## PETIT INCIDENT

Le *Soleil* vient de jouer un vilain tour au *Courrier du Canada*.

Il a pris quelques passages de certains articles publiés par M. Chapais pendant la crise de 1891-92, les a cousus ensemble et en a fait un article très violent, censément du *Soleil*.

Pour cela il lui a suffi de changer quelques mots, non pas le sens ou le fond.

Le rédacteur du *Courrier* n'a pas reconnu sa prose dans les colonnes du *Soleil*, et l'a trouvée fort mauvaise.

L'organe rouge s'est fort amusé de l'aventure.

Le *Courrier*, pour se défendre, déclare que les circonstances ne sont plus les mêmes, que le *Soleil* n'a pris que des bribes de ses écrits.

Il reste avéré, cependant, qu'en 1891-92 le *Courrier* voulait écarcer l'opposition rouge, l'anéantir ; qu'il ne voulait pas d'*indépendants de la dernière heure* ; qu'il réclamait *justice implacable* ; qu'il s'écriait : " *point de faiblesse ou de pitié* " ; et qu'en 1900 il trouve que ce même programme, appliqué aux *bleus*, est un programme de *Jacobins*.

La leçon à tirer de ce petit incident, c'est qu'un journaliste de parti, qui écrit selon le besoin du moment, devrait être doué d'une mémoire de singe et d'un flair de sauvage.

## Est-ce un encouragement donné à M. Krüger ?

Paris, 1<sup>er</sup> décembre. — Le *Journal Officiel* promulgue ce matin les conventions de la conférence de la paix tenue à La Haye, et signées le 29 juillet 1899. Plusieurs journaux ont fait observer que la publication, en ce moment, de ces conventions, le matin du départ de M. Krüger, revêt une importance considérable. Après que le président du Transvaal a déclaré qu'il est prêt à accepter l'arbitrage et qu'il est expressément venu en Europe pour obtenir la médiation, cette publication n'est-elle pas une façon de lui rappeler qu'il ne doit pas perdre l'espoir qu'ont fait naître chez lui les derniers actes de la conférence ?

Le *Matin* commente la publication dans le même sens.

## Société d'industrie laitière de la Province de Québec

19<sup>ème</sup> Convention annuelle

Cette Convention qui avait été fixée aux 5 et 6 Décembre courant, a été remise, à cause des élections Provinciales, aux 9 et 10 Janvier 1901. Elle aura lieu à Rivière-du-Loup en Bas.

## Mgr l'évêque d'Annecy

— ET —

### Le congrès de Bourges

Le 18 septembre dernier, à la clôture de la retraite ecclésiastique de son diocèse, Mgr Isoard, évêque d'Annecy, a prononcé la remarquable allocution que voici :

Messieurs,

Cette réunion de la clôture de nos Retraites met fin en même temps à la campagne de travaux et de luttes entreprise, l'année dernière, à l'époque des fêtes de la Toussaint. De nouveaux labeurs vous attendent ; ce sera nous y bien préparer que de considérer ce qu'a été la période qui s'achève. On peut dire d'un mot que cette campagne a été mauvaise pour nous, mauvaise pour toutes les Eglises de France.

Ce qui l'a surtout marquée, c'est un singulier redoublement d'audace de la part de nos adversaires et de nos ennemis : — adversaires de la liberté à laquelle nous avons droit comme catholiques, comme citoyens ; adversaires de droits qui étaient jusqu'ici à peu près incontestés, — ennemis du Clergé, de la Hiérarchie, de notre sainte Foi.

Vous le savez assez. Ceux qui se trouvent au moindre rang parmi ces ennemis ont renoncé à la prudente dissimulation dont ils s'enveloppaient, il y a quelques mois encore. Ils sentent bien que les hommes qui occupent les positions plus élevées les approuvent, les soutiendront au besoin, sauront les récompenser. Tout ce qu'ils peuvent craindre, c'est de s'entendre reprocher amicalement des fautes de tactique, les empressements d'un zèle maladroit. Sur toute la ligne, sur tous les terrains, les Catholiques ont été mis hors la loi, selon l'odieuse expression des hommes de la première Révolution. Le fait existait : ce qui a été nouveau en ces derniers jours, c'est qu'il ait été annoncé et déclaré intangible.

Dans cet ensemble d'hostilités, deux opérations se détachent et sont à signaler : les entreprises des Protestants et l'interdiction des Missions prêchées par des Religieux. Les Protestants de Genève et de Lausanne se sont donné la tâche de reconquérir le Chablais sur saint François de Sales. Leurs attaques ne datent pas d'hier ; mais elles deviennent de plus en plus hardies, et elles s'étendent sur toutes les parties de ce diocèse. Quant aux Missions, qu'il suffise de dire qu'elles se donnent chez nous, depuis quatre-vingts ans, par les soins de Religieux de différents Ordres ou Congrégations, et nulle part elles n'ont occasionné le moindre désordre, la moindre difficulté. Rien ne justifiait cette interdiction qui atteint particulièrement les plus chers intérêts de ce diocèse.

Voilà pour les assiégeants. L'étude de l'état de santé et de valeur morale des assiégés nous importe davantage. Là surtout, au milieu des nôtres, se rencontrent de graves sujets de préoccupation et de légitimes inquiétudes. Je vous signalais, à la fin de nos Retraites de 1896, un état d'esprit qui va s'accusant de plus en plus dans le Clergé de France. Une réunion d'nommée Congrès des Œuvres sacerdotales, et

qui s'est tenue l'avant-dernière semaine dans la ville de Bourges, a mis en pleine lumière des dispositions mauvaises en elles-mêmes, dangereuses dans leurs conséquences naturelles et nécessaires, menaçant enfin directement l'intégrité de la Foi de l'Eglise.

\* \*

Observons tout d'abord que, parmi les Prêtres qui parlent au public, qui écrivent et prennent insensiblement la direction des esprits dans le Clergé, émerge une idée générale et dominante. Ils la tiennent comme devant régner bientôt sans conteste. Elle consiste dans l'adoption d'une des formules du rationalisme contemporain, adoption inconsciente chez le plus grand nombre, nous devons l'espérer. Ils paraissent admettre implicitement que l'Eglise est un fait naturel, enchâssé au milieu de tous les autres faits historiques, soumis aux mêmes lois que toutes les évolutions des sociétés et des peuples. Les Prêtres dont l'esprit fléchit sous le passage de ces doctrines ne répudient pas cependant le surnaturel ; ils n'en sont encore qu'aux prodromes du système. Le surnaturel, ils l'écartent seulement avec l'intention de le reprendre plus tard. Ils cheminent à côté. En pratique, ils distinguent ouvertement entre le Prêtre et l'homme public, entre ce qu'il convient de laisser paraître du caractère sacerdotal et ce qu'il est préférable de laisser dans l'ombre. M. l'abbé Lemire, député du Nord, reproduit en toute occasion cette distinction pour sa propre personne : Prêtre à l'autel, député au Parlement. Avec lui, plusieurs se plaisent à établir habituellement un départ dans le même homme entre le citoyen et le Prêtre. En ces âmes, d'année en année, l'effigie du Prêtre va s'atténuant, s'effaçant, l'effigie du laïque se dessinant, s'accusant ; encore un moment, et elle aura tout recouvert.

Abandonnés à la puissante impulsion de cette doctrine, ces Prêtres veulent entrevoir dans un avenir tout proche, et préconisent un mouvement d'évolution pour la sainte Eglise catholique. Le Congrès de Bourges avait pour but, premièrement, de classer les phénomènes d'évolution accomplis déjà ; secondement, de tracer les directions à prendre pour précipiter la succession des phénomènes : — disons-le tout de suite, pour opérer dans le Clergé ce que 1789 a fait pour le corps social.

\* \*

Suivons les opérations du Congrès. Ses promoteurs ont su lui ménager une excellente assiette. Ils ont déposé aux pieds du Saint-Père une supplique donnant le titre que prendrait la réunion et un programme de questions, programme inoffensif en lui-même et rédigé avec une cauteleuse sagacité. Le titre et l'énoncé des questions à traiter ont été loués par un mot de Son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat. A la suite de cet acte qualifié de bénédiction approbative du Souverain Pontife, des Evêques de France ont adressé à Mgr l'Archevêque de Bourges des réponses empreintes, nous dit-on, de bienveillance pour l'idée et pour le programme : le nombre de ces

Evêques n'a pu être précisé ; les formules différentes dont ils ont fait usage sont également restées dans un demi-jour qui permet les appréciations les plus diverses.

Le Congrès s'ouvre. Ses mouvements s'opèrent sous la protection d'un rideau. Dans les opérations militaires, on appelle rideau le va-et-vient des divisions de cavalerie au devant d'un corps d'armée. Il a pour but de cacher à l'ennemi les marches exécutées par l'infanterie et la cavalerie et les positions qu'elles prennent définitivement. Que de fois, en 1870, n'avons-nous pas entendu parler de ce rideau et de son insuffisance pour couvrir nos armées ! Le Congrès a été plus heureux. Il a mis, au devant de ses opérations, ce sujet à étudier, à développer : la Lettre encyclique du Pape Léon XIII au Clergé français. Tous les mouvements ultérieurs se trouvaient dès lors bien abrités. Les premiers Protestants travaillaient aussi derrière un écran protecteur : la pure doctrine des Ecritures.

Le rideau écarté, les positions se découvrent ; elles occupent plusieurs plans s'effaçant les uns devant les autres.

On nous dit d'abord, d'une façon générale, qu'à des besoins nouveaux il faut donner des satisfactions nouvelles. La thèse n'est pas neuve : voyons un peu ce qu'elle contient. — Nous leur disons : Parlez-vous d'une âme nouvelle qui se révélerait chez l'homme ? Non, s'écrie-t-on, mais d'une nouvelle vie sociale. Et ils continuent de la sorte : le monde d'aujourd'hui est dominé par cette tendance : la substitution du règne de la raison à celui de la Foi, de l'expérience des faits à l'autorité de la tradition. Nous avons le devoir de faire accepter le Christianisme par des esprits soumis à ce besoin, à cette discipline. — Ainsi parlent-ils. Et ils ne font en cela que raconter l'œuvre à laquelle se sont attelés plusieurs des Prêtres qui nous donnent l'enseignement aujourd'hui dans les Revues et les journaux, des Prêtres qui donnent des conférences à côté des sujets religieux. Leur catholicisme ne part plus du dogme essentiel, fondamental du péché originel ; l'Ecriture Sainte n'a plus une autorité absolue, son interprétation flotte au gré des écoles rationalistes ou athées, ou catholiques modernes. L'idée de pénitence est balayée ; la presque totalité des hommes sera sauvée. — C'est ainsi que les dogmes sont jetés par dessus bord : le navire est allégé ; il peut marcher de conserve avec les neutres et les non-confessionnels.

\* \*

Des discours sur la dignité du Sacerdoce prononcés par trois de nos Evêques donnent une belle façade aux travaux proprement dits du Congrès. Ces travaux consistent dans le défilé rapide de questions dont les secrétaires ne peuvent lire que le sommaire. C'est le défaut d'ailleurs de tous les congrès d'embrasser un champ d'études qui n'a guère de limites. A Bourges, on adopte, par acclamations et avec un tonnerre d'applaudissements, des vœux sur des questions aussi neuves que celles-ci : l'appui que le Clergé doit donner aux Ligues contre l'alcoolisme,

aux Ligues pour l'observation du dimanche, à la création de patronages et de caisses de toutes sortes. Comme intermède, un discours a été prononcé, que, paraît-il, il n'a pas été permis de contredire : tel est l'usage de la plupart des assemblées appelées délibérantes.

\* \*

Celle de Bourges devait avoir une autre ressemblance avec les Parlements et les Congrès : ce qu'on y dit, ou lit, ne dévoile que les moindres pensées des orateurs et des rapporteurs ; ce sont les journaux appartenant aux divers partis, souvent rédigés par leurs chefs, qui ont la mission de parler net et franc. Ils peuvent dire beaucoup, et même tout dire, sans compromettre trop rudement le parti. Car, premièrement, leur langue n'a rien d'officiel, et, secondement, on peut toujours selon que telle ou telle impression aura été produite, atténuer, contester, démentir même si le péril est manifeste. Ce sont bien les journaux qui nous ont fait connaître pour quelles raisons le Congrès de Bourges a été convoqué et ce que ses patrons en attendent.

On a donc au recours au procédé anglais, la conversation avec un journaliste. Celui-ci appartient à la rédaction du *Sidèle*, c'est-à-dire du journal qui, depuis le plus grand nombre d'années, s'acharne avec plus de ténacité à insulter l'Eglise, à détruire la Religion en France. Le *Sidèle* a donc dit, avec toute la clarté désirable, ce que devait être dans l'histoire de l'Eglise de France, cette réunion de Prêtres. " Nous serons chez nous ", leur avait écrit M. l'abbé Lemire. Il achevait sa pensée, il leur disait, par l'entremise du *Sidèle*, ce qu'ils auraient à faire hors du chez eux qui est leur diocèse, dans une demeure étrangère.

\* \*

Le secrétaire général du Congrès établit tout d'abord que le Gouvernement ne s'est pas opposé à la réunion projetée parce qu'il ne lui convenait pas de s'en prendre en même temps au Clergé séculier et au Clergé régulier. Les réguliers ont été vaincus avec l'ancienne rédaction de la *Croix*. " Il appartient maintenant aux Evêques " de reprendre la direction qu'ils " n'auraient jamais dû abandonner et, " pour tout dire ma pensée, il appartient aux Prêtres eux-mêmes de se " diriger d'après leur inspiration, " d'après les nécessités du temps et des " lieux, d'après les besoins de la " Société moderne. C'est précisément " l'objet de notre Congrès, auquel j'en " arrive (1). "

(1) Nous croyons devoir encore citer les passages suivants.

... On vit isolément, sans relations avec le dehors, toujours hésitant, soumis, pour chaque ombre d'initiative, à la tutelle de l'autorité épiscopale, et obéissant, pour la plupart jusqu'ici, à défaut d'autre parole, au mot d'ordre, à l'inspiration de la presse religieuse aux mains de la Congrégation. Nous voulons que les prêtres se voient, s'entendent, échangent leurs vues, se concertent, fassent preuve d'initiative et d'intelligence. Nous voulons qu'ils expriment leurs vœux sincères, leurs désirs secrets, qu'ils se montrent tels qu'ils sont et qu'ils affirment l'action nécessaire, avec

Il est dit plus loin que les Prêtres apprendront du fait même de la réunion de Bourges à user librement de leur initiative... Le temps de parler est venu pour notre *petit Clergé*. — Cette expression dit tout. Pendant longtemps, on a dit le haut Clergé et le bas Clergé. L'expression de *petit* est moins choquante, mais elle n'en marque que mieux l'opposition que l'on veut créer et fortifier entre les Evêques et les Prêtres. Vous demandez d'abord une sorte d'émancipation du petit Clergé : vous vous apprêtez à demander bientôt la substitution des Prêtres aux Evêques pour le gouvernement des Eglises. Votre conversation avec le *Siccle* n'est que le pamphlet de Sieyès sur le Tiers : rien aujourd'hui et tout demain.

Et c'est bien ce que les Prêtres qui ont pris la direction des esprits dans le Clergé entendent obtenir, et au plus tôt. Entendons-les encore une fois : — La société civile est devenue une démocratie ; chacun de ses membres a les mêmes droits et la même part au gouvernement de tous ; il en doit être de même dans l'Eglise ; c'est la loi de l'évolution.

Et nous leur disons :

Oui, vous voulez l'œuvre de Dieu sans Dieu. Oui, vous mettez Dieu, sa volonté, l'institution créée par cette volonté, son action permanente et providentielle, en dehors de vos calculs et de vos desseins. L'Eglise est pour vous ce qu'est un groupe professionnel : vous vous êtes engagés sur une voie qui, fatalement, vous éloigne des enseignements les plus précis de la Foi.

\*\*\*

Ces accusations seraient très fondées, alors même que le Congrès de Bourges serait un fait isolé, alors même que quelques esprits, habitués à suivre la foule et les gouvernements, auraient simplement voulu ajouter leur congrès à eux aux deux cents congrès dont l'Exposition a été l'occasion ou le prétexte.

Mais il n'en va pas ainsi. L'année

toute l'indépendance compatible avec leurs engagements et les règles... Nous avons reçu des communications très nombreuses et dont beaucoup sont remarquables, attestant une intelligence qu'on ne soupçonne pas ou qu'on méconnaît dans notre petit clergé. Presque tous expriment un même désir, celui de s'affranchir des études dogmatiques et des enseignements traditionnels, des leçons toutes apprises, d'étudier librement et avec profondeur les doctrines modernes, les travaux des savants, les ouvrages essentiels qui fondent la pensée moderne et la science actuelle, de ne rien ignorer, et d'élargir sans cesse leur intelligence, afin de confronter les vérités religieuses avec la pensée profane et la science tout entière.

Selon l'usage invariable, l'exactitude des paroles attribuées à M. Lemire a été, en partie, contestée, — fort mollement et dans un autre journal que le *Siccle*. Mais le narrateur a maintenu son dire avec netteté ; il a eu le dernier mot. D'ailleurs, l'intérêt que l'on pouvait avoir à adoucir certains traits n'existe plus maintenant que l'opération est achevée. On se croit assuré que le Clergé de France tout entier appartient désormais aux idées de Reims, de Bourges et de certains journaux. Les cris de triomphe qui ont été poussés après le Congrès sont bien plus caractéristiques encore que la conversation qui l'inaugurait.

qui suivit le Congrès de Reims, le secrétaire général écrivait aux Prêtres qui en avaient fait partie : Nous ne pourrions pas nous réunir cette année ; mais pendant les retraites, formez entre vous des groupes, des conférences ; préparez les congrès de l'avenir. Cette fois, et avant que l'on fût arrivé à Bourges, M. l'abbé Lemire annonçait, par l'entremise du *Siccle*, la périodicité des Congrès de Prêtres, — et dans quels termes ! Il y a quatre ans, après la réunion de Reims, quelques-uns s'écriaient avec étonnement : Mais c'est donc un Parlement de Prêtres qui vient d'être constitué ! Des Prêtres de tous les diocèses délibérant, votant chaque année, et cela lorsque les Evêques d'une même province, quatre, six, ne peuvent pas se réunir pour prendre une délibération commune ! C'est la vie parlementaire qui prend possession de l'Eglise de France.

On a trouvé que le Parlement était encore une conception trop élevée. C'est un *syndicat professionnel* qui va être constitué. " J'estime que nous avons le droit de constituer un syndicat professionnel, et la question sera posée à la tribune ". Pour ce Prêtre, comme pour ses collègues les Députés radicaux et socialistes, le Sacerdoce n'est plus qu'une profession. Ceux qui vivent de cette profession vont se grouper, comme les ouvriers de tous les états, en un syndicat, pour élever leurs revendications contre leurs patrons, contre les Evêques. Et cela devait être ainsi, puisque vous avez préalablement éliminé l'institution divine, et que, pour vous, l'Evêque et le Prêtre ont entre eux des relations identiques à celles de l'employeur et de l'employé. Un syndicat devant signifier à tous les Prêtres de France ce qu'ils doivent vouloir, exiger et même penser ! Un syndicat, et à quel moment, lorsque commence à résonner un concert de plaintes contre la tyrannie qu'exerce ce rouage dans la société contemporaine !

Le Prêtre, Député du Nord, a prononcé bien des paroles malheureuses. Aucune, jusqu'ici, n'a marqué plus nettement la déchéance de l'idée du Sacerdoce dans cet esprit. Nous insistons sur ce point parce qu'il convient de stigmatiser le progrès de cette mésestime de soi-même dans les Prêtres aux formes, à la tenue modernes dont nous disions tout-à-l'heure les tendances et les fautes. Au début, à Reims, que de précautions pour masquer les vrais desseins ! Aujourd'hui encore, pour qui ne veut connaître que les comptes rendus dits officiels, la vraie pensée est à demi-cachée sous l'attendrissement, les pieux enthousiasmes, les éloges réciproques portés jusqu'à un ridicule cruel. Vous avez plusieurs visages : vous n'avez qu'une pensée.

\*\*\*

Où prenons-nous donc le droit d'élever ces plaintes et d'exprimer ces inquiétudes ?

Dans les enseignements de l'histoire.

Le 5 mai 1789, se déroulait à Versailles une des plus belles processions du Saint-Sacrement qu'ait vues la France. Le Roi, les Princes, leurs Cours, douze cents Députés aux Etats-

Généraux suivaient le dais. Aurait-on pu rêver une attestation plus éclatante de l'esprit de foi, de la soumission à l'Eglise de la part de ces représentants de tous les Ordres, de la France ? Eh bien ! un an après, en juillet, était votée la Constitution civile du Clergé ; elle était consentie par le Roi en décembre.

Presque aussitôt, les serments sont imposés. Quelle ne dut pas être la surprise de beaucoup de bons Prêtres en se voyant inopinément en présence de ce péril pour leur foi et la foi de leurs peuples ! Depuis deux, trois années, ils suivaient avec un élan indigne les hommes qui ne demandaient, assurait-on, que le règne de la justice, que la libre expansion des sentiments que la *nature* a mis au fond de tous les *cœurs sensibles*. Ils avaient écouté ces hommes ; ils avaient applaudi à leurs déclarations. Et maintenant, à si court délai, ils les voyaient embrassant le schisme, glissant rapidement vers l'apostasie et s'efforçant de les y précipiter eux-mêmes.

Entre les prodromes de la Constitution civile du Clergé et de la disparition momentanée de la foi catholique en France, et ce qui se passe aujourd'hui, il serait impossible de discerner quelque différence. Il n'en existe que dans les appellations. Mgr Freppel disait aux siens, vers la fin de sa vie : Nous marchons à une Constitution civile ; vous verrez une Constitution civile. — Non, le temps n'est plus aux religions décrétées par un gouvernement quelconque, le temps des Constitutions civiles est passé. Mais la prédiction s'accomplit néanmoins : le schisme d'aujourd'hui, c'est un syndicat professionnel de Prêtres.

## II

Et nous, Messieurs, qu'allons-nous faire ? Que devons-nous faire en ces temps qui ressemblent si fort à une mer démontée sur laquelle le navire ne gouverne plus ?

Sur toutes choses, efforçons-nous de raviver en nos âmes et d'y conserver bien vivant l'idéal du Sacerdoce. Je ne me lasserai pas de le répéter toutes les fois que l'occasion s'en présentera : l'objet immédiat des attaques de la Maçonnerie et de tous ses alliés de rencontre, c'est d'enlever au Prêtre son caractère surnaturel. — Le Prêtre, homme comme un autre ; son église, salle de réunion comme une autre, — c'est leur formule ; elle a fait son chemin. Nous venons de voir comment des Prêtres, ou publicistes de profession, ou orateurs de circonstance, se font les auxiliaires de cette pensée de mort pour eux-mêmes, pour l'Eglise. Dans leur désir de faire accepter le Prêtre, ils n'ont rien trouvé de mieux que de le dépouiller et de le dégrader.

Afin de résister à un tel courant, étudions le Sacrement de l'Ordre. Relisons, chaque année, avec l'attention que l'on donne à la méditation, le livre qui contient les rites et les prières des Ordinations, de tous et de chacun des Saints Ordres. Prenez garde : les notions données par le Pontifical sont déjà obscurcies en l'esprit de beaucoup de vos Confrères. Prenez garde : l'Ordre, c'est votre raison d'être, c'est vous-mêmes.

\*\*\*

Secondement, conservez l'attitude de la défiance vis-à-vis d'une classe d'hommes que nous signale en maints endroits la Sainte Ecriture. Nous entendions tout-à-l'heure, au réfectoire, les conseils si pressants de saint Paul à Timothée pour les temps où la Foi est plus particulièrement en danger : " *Tempora periculosa* " (1). Nous entendions parler de ceux qui ont des apparences et un langage propres à séduire. " *Et hos devita* ". Ces frères, fuyez-les. Plus énergique encore est la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même : " Tenez-vous en garde contre les faux prophètes. Ils viennent à vous couverts de peaux de brebis, mais, au dedans, ils sont des loups dévorants : vous les reconnaîtrez à leurs fruits " (2), au résultat de leurs démarches et de leurs discours.

\*\*\*

Troisièmement, écoutez — mettez dans votre cœur cette autre parole du Saint Esprit répétée, elle aussi, des centaines de fois par le Prophète et par les Apôtres : " Convertissez-vous au Seigneur ". Tournez vers lui, définitivement, vos pensées, votre volonté, l'exercice de toute votre activité. Ayez peur de la doctrine si chère à quelques-uns et qu'ils exposent ainsi : Je me tiens habituellement à l'abri du péché proprement dit, qu'ai-je à craindre ? — Ah ! mes chers Messieurs, craignez de toutes vos forces, de toute votre énergie, le parti pris d'être à Dieu le moins qu'il est possible.

\*\*\*

Enfin, ayez cette devise : *Adjutorium nostrum in nomine Domini*. Notre force est dans le nom du Seigneur. — Cette devise, opposez-la à tous les assaillants, qu'ils vous attaquent de front, ou par des mines et des chemins couverts. C'est par ce mot que s'ouvrent presque toutes les cérémonies de l'Eglise, les moindres, telles que toutes les Bénédictions du Rituel et du Pontifical, les plus solennelles, telles que l'Ordination générale.

Les Prêtres dont nous condamnons, en ce moment, l'attitude et les discours, déclarent qu'ils veulent nous associer à des Œuvres *non confessionnelles*, selon l'indigne langage créé par les ennemis de l'Eglise ; à des Œuvres " même ayant un caractère absolu-ment neutre ". Pour vous, aux questions que l'on vous adressera sur la provenance de vos doctrines, vous répondrez que vous les tenez du Ciel par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Lorsqu'on vous demandera où est votre arsenal, vous répondrez : au Ciel, où vit et règne Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Ah ! les pauvres, ils cherchent des mots de passe pour se faufiler parmi les contempteurs de notre Foi. Pour vous, vous répèterez invariablement et avec une parfaite assurance la parole de saint Pierre dans la première comparaison des chefs de l'Eglise devant les persécuteurs : " Aucun autre nom que celui de Jésus-Christ n'a été

(1) IIe Epître, ch. III, v. 1 et suiv.

(2) Evangile selon saint Mathieu, ch. VII, vv. 15 et 16.

“donné du Ciel aux hommes, pour leur permettre d'arriver au salut(1).”

Quelques jours encore, et les prières du mois du Saint-Rosaire s'ouvrent dans tout le monde chrétien. Quelle consolation de penser que ce secours du Ciel, il plaît à l'infinie Miséricorde de nous le ménager par l'intermédiaire de Celle qui est la Mère du Sauveur, et, par un dernier effet de la charité divine, la nôtre !

(1) Actes des Apôtres, ch. iv, v. 12.

## M. BRUNETIERE

— AU —

### Congrès des catholiques du Nord

Nous extrayons les passages suivants d'un article de M. Paul Feron-Vrau, dans la *Croix*, de Paris, en date du 20 novembre :

Le Congrès des catholiques du Nord a terminé dimanche ses travaux.

Devant un auditoire de 6000 personnes, M. Brunetière a développé “les raisons de croire.”

Avec une clarté lumineuse, il a démontré que la science conduit infailliblement aux vérités catholiques. Sur la question de l'immortalité de l'âme, la philosophie en arrive fatalement à une seule solution conforme à nos dogmes et à nos croyances. La fameuse devise “Liberté, Égalité, Fraternité” n'a de véritable sens que si elle est illuminée au-dedans par l'idée chrétienne.

L'étude de l'histoire nous montre que non seulement rien ne contredit les Actes des Apôtres et les Saints Évangiles, mais que tout, au contraire, vient établir l'exactitude scrupuleuse des moindres détails.

Après nous avoir exposé la différence qui existe entre la connaissance et la croyance, M. Brunetière franchit résolument la distance qui sépare l'ordre naturel de l'ordre surnaturel.

Il s'incline humblement devant le mystère de Jésus-Christ Rédempteur, devant la chaire de Pierre d'où rayonnent les vérités catholiques, il termine l'évolution de son esprit, non seulement en se disant convaincu par l'évidence, mais en se déclarant croyant.

Dans cette immense assemblée des catholiques du Nord, l'adhésion de M. Brunetière au dogme chrétien a revêtu un caractère d'incomparable grandeur.

En disant tout haut et avec courage **JE CROIS**, l'éminent académicien a montré que plus la raison dans un homme est élevée, plus elle se soumet docilement et avec mérite à la Suprême Intelligence.

L'Église remporte une victoire nouvelle : désormais, elle compte un fidèle et un défenseur de plus.

Par son exemple, M. Brunetière ajoute une démonstration saisissante aux raisons de croire qu'il vient de développer avec une autorité et une émotion dont nos cœurs battent encore.

## La Guerre d'Afrique

Dépêches publiées par divers journaux quotidiens depuis une semaine :

Londres, 28 novembre. — Les télégrammes d'Afrique nous annoncent des batailles fréquentes et nous prouvent que la guerre n'est pas finie. Il n'est pas tout à fait exact que Roberts ait demandé 20,000 hommes de plus. C'est le chiffre qui n'est pas exact. C'est 8,000 hommes qu'il a demandés, afin de combler les vides causés par les ravages nombreux dans ses lignes de front. Ces renforts seront envoyés mais cela affaiblira considérablement l'effectif de l'armée de défense du Royaume-Uni, par le fait que Lord Roberts a insisté pour avoir des hommes choisis parmi l'élite de ceux qui ont de l'expérience dans le métier des armes.

Londres, 28 novembre. — Le *Daily Mail* publie la dépêche suivante du Cap : “Le soulèvement anti-anglais prend, dans la colonie du Cap, de dangereuses proportions, grâce aux nouvelles répandues racontant la barbarie des Anglais dans la colonie de la rivière Orange et le Transvaal à l'égard des non combattants. Les *loyaux* craignent que la réunion du congrès hollandais, le 6 décembre, ne soit le signal d'un soulèvement et ils demandent que la loi martiale soit proclamée dans toute la colonie. On dit que la situation est plus grave que jamais.

Le *Daily Mail* dit que le mouvement anti-anglais est accentué par le retrait des troupes de la colonie du Cap et demande au gouvernement anglais de prendre des mesures énergiques à ce sujet.

Cap Town, 29 novembre. — Le *Times* de cette ville parle encore du danger d'un soulèvement de la Colonie du Cap, à la suite de la propagande boerophile. Ce journal dit que le temps est arrivé de mettre fin à cette campagne anglophobe, car la colonie est obligée de faire face à un élément qui pourrait bien amener la destruction de la domination anglaise.

Prétoiria, 29 novembre. — Smith-Dorien vient d'arriver de Belfast avec sa colonne après une marche de cinq jours. Pendant le trajet, les Canadiens qui servaient d'éclaireurs tombèrent dans une embuscade préparée par les Boers. Ils faillirent y rester, mais après une lutte acharnée ils réussirent à améliorer leur position et résistèrent jusqu'à ce qu'un détachement d'infanterie vint à leur secours.

Johannesburg, 29 novembre. — Lord Roberts rapporte que les Boers ont attaqué Balmoral vigoureusement et que les pertes sont très lourdes de côté et d'autre. Wilgrove a aussi été attaqué et l'on s'est battu pendant 8 heures contre un fort contingent de Boers. Tous ces événements se sont passés à l'Est de Prétoiria, ajoute la dépêche.

Le 24 novembre Brakpan a été attaqué vers 3 heures du matin. L'attaque des Boers a été repoussée.

Edenburg, Etat d'Orange, 29 novembre. — Les Boers redoublent d'activité le long des chemins de fer et sur le territoire des Basutos, au sud de Ladybrand, Thaba N'Chu et Bloemfontein. Le général De Wet et Steyn sont à DeWetsdorp. On dit que ces deux généraux se préparent à une descente dans la Colonie du Cap, où ils iraient chercher des recrues et des provisions. Deux bataillons des Gardes des Grenadiers et des First Coldstream occupent tous les gués de la rivière Orange depuis Aliwal nord jusqu'à la station de la Rivière Orange, ce qui n'empêche pas les Boers de traverser la rivière. L'Angleterre a besoin d'un fort effectif de cavalerie pour prendre De Wet dont la capture est impossible sans ce secours.

Londres, 29 novembre. — Lord Roberts télégraphie de Johannesburg, le 28 novembre :

“La garnison de Dewetsdorp, comprenant deux canons de la 68e batterie de campagne, avec des détachements du régiment de Gloucestershire, la Highland Light Infantry et les Irish Rifles, quatre cents hommes en tout, s'est rendue à 5.30 p. m. le 23 novembre. Nos pertes étaient 15 hommes tués et 42 blessés parmi lesquels étaient le major H. J. Anson, et le capitaine Dighby. On dit que l'ennemi avait une force de 2,500 hommes. Quatre cents hommes, sous Knox, ont été envoyés d'Edenburg pour dégager DeWetsdorp, mais ils n'ont pu arriver à temps et ont trouvé DeWetsdorp évacué. 75 malades et blessés y avaient été laissés. Knox s'est mis à la poursuite de l'ennemi et on dit qu'il a attaqué Steyn et DeWet avec succès près de Vaal Bank le 27 novembre. L'ennemi s'est retiré à l'ouest et au sud-ouest. Le messenger de Knox n'a pas réussi à passer et je n'ai pas de détails.”

De Wetsdorp est situé à une cinquantaine de milles au sud-est de Bloemfontein, dans l'Etat d'Orange.

Londres, 29 novembre. — Lord Roberts, dans un autre message du 28, dit que le général Knox a réoccupé De Wetsdorp le 26. Les Boers avaient attaqué la ville le 21 et celle-ci avait capitulé le 24. Aux dernières nouvelles, Knox poursuivait les Boers.

Roberts rapporte aussi que diverses colonnes ont trouvé les Boers occupant de fortes positions dans le voisinage de Harrismit, Philippolis (tous deux dans l'Etat libre d'Orange) et en d'autres endroits très éloignés les uns des autres. Les combats, cependant, n'ont été que de peu d'importance.

Le Cap, 29 novembre. — Le colonel Pilcher a eu le 27 novembre une vive escarmouche avec une partie des troupes de De Wet qui amenait le butin capturé à DeWetsdorp. Les Boers ont retraité, abandonnant une partie du butin ainsi que grand nombre de chevaux. Steyn et DeWet étaient près du théâtre du combat, mais ils ont échappé. Les Boers se sont battus avec une ténacité telle qu'on en est venu aux coups de revolver. Ils ont bombardé les Anglais avec les canons de quinze livres capturés à DeWetsdorp.

Le Cap, 29 novembre. — De grands préparatifs sont faits pour le congrès hollandais qui se réunira à Worcester, le 6 décembre. On craint que des discours enflammés ne soient faits et qu'ils aient une tendance à augmenter le sentiment anti-anglais qui a dominé dernièrement.

Le gouvernement de la colonie du Cap a refusé de mettre des trains spéciaux à la disposition de ceux qui désirent assister au Congrès du peuple à Worcester, le 6 décembre. Les fonctionnaires du gouvernement déclarent que ces sortes d'assemblées ne sont pas désirables dans le présent état d'agitation du pays.

M. J. W. Sauer, ex-commissaire des travaux publics, a déclaré, dans un discours qu'il a prononcé à Paarl, Colonie du Cap, que les Afrikanders avaient toujours été loyaux et que si jamais ils cessaient de l'être, la Grande-Bretagne n'aurait qu'elle-même à blâmer.

Londres, 2 décembre : — Lord Kitchener est définitivement nommé généralissime des forces anglaises en Afrique. Sa première dépêche comme commandant en chef est datée de Bloemfontein, 30 novembre.

Londres, 2 décembre : — Dans une embuscade où les ont surpris Viljoen et Erasmus, près de Reitfontein, le 30 novembre, les Anglais ont eu cinq hommes tués et cinquante-huit blessés. Au nombre des blessés est le colonel Lloyd.

Rivière Orange 1er décembre : — Le commando de Herzog, fort de 500 hommes, a été repoussé par les Anglais, après sept heures de combat, près du village de Duchoff où il occupait une forte position.

Londres, 1er décembre : — Une dépêche à l'*Evening Standard* annonce qu'une grande

bataille a lieu entre le général De Wet, et le général Knox, près de Rouxville, à l'extrémité sud-est de l'Orange, et que la capture de De Wet est imminente. (Combien de fois les journaux anglais n'ont-ils pas ainsi annoncé la capture de De Wet !)

Londres, 3 décembre. — Une dépêche récente que vient de recevoir le War Office confirme la capture de 451 soldats anglais à Dewetsdorp, mais elle nous apprend que ce n'est pas seulement deux canons qui ont été pris, mais bien sept. La dépêche ajoute que la situation est de plus en plus mauvaise pour les hommes de Kitchener, que les Boers sont tout aussi forts qu'au commencement, qu'ils font de nouvelles recrues dans la Colonie du Cap et dans l'Orange et qu'ils menacent d'être plus nombreux et plus envahissants que jamais.

Bruxelles, 2 décembre. — Les ministres transvaaliens Van Alphen et Malherbe ont déclaré publiquement, qu'il y avait encore, à l'heure actuelle, vingt mille Boers en campagne.

“Aussi longtemps, ont-ils dit, qu'il y aura seulement cinq cents Boers debout, l'Angleterre ne prendra pas paisiblement possession du sud de l'Afrique.”

Les ministres confirment la nouvelle d'après laquelle une grande partie du trésor transvaalien a été déposée en sûreté dans diverses banques.

## LE PARLEMENT ANGLAIS ET LES IRLANDAIS

Le nouveau parlement anglais s'est réuni le 3 décembre, et a réélu, sans opposition, le speaker Gully.

Les dépêches nous disent que tous les députés nationaux irlandais vont s'abstenir d'assister à cette session du parlement anglais ; qu'au lieu de se rendre à Westminster, ils se réuniront, avec les autres chefs irlandais, en un congrès national à Dublin.

L'*United Irish League*, qui dirige les mouvements de presque tous les députés irlandais, a décidé d'adopter cette tactique inusitée pour marquer que la question irlandaise entre dans une nouvelle phase. La ligue prétend que la convention de Dublin sera le véritable parlement national de l'Irlande, et qu'elle fera un travail très important ; qu'une fois ce travail fini, les députés irlandais, unis comme ils ne l'ont jamais été depuis la rupture occasionnée par Parnell, seront en état d'inquiéter sérieusement l'Angleterre et de rendre le gouvernement de l'Irlande par les Anglais impossible.

En attendant, dit William O'Brien, l'Irlande va prendre la position d'un pays distinct.

Serions-nous à la veille d'un nouveau soulèvement en Irlande ?

## OR ET PLOMB ANGLAIS

La *Patrie*, de Paris, raconte une entrevue que l'un de ses représentants a eue avec un chef boer arrivé tout récemment à Paris.

Ce chef de commando, dit notre confrère parisien, a pris part à toute la guerre et y a reçu trois blessures, l'une au bras, l'autre à la cuisse, et la troisième, la plus grave, produite par une balle qui l'a traversé de part en part dans la région pulmonaire.

Il nous a raconté les choses les plus intéressantes sur la façon, en particulier, dont les Anglais font manœu-

vrer la *Cavalerie de Saint-George* pour venir à bout de leurs adversaires.

“ Ils ont pu réussir auprès de certains chefs et en achèteront encore d'autres, nous a dit le chef boer, non pas avec du plomb, mais avec de l'or. Cependant ils trouveront toujours dressés contre eux et irréductibles le président Stein, le ministre Reitz, le général Delarey et surtout l'héroïque Dewet, dont l'indomptable courage réussira à nous donner définitivement la victoire. ”

**LES PERTES DES ANGLAIS**

Londres, 28 nov.—Le War Office communique à la presse le relevé total des pertes anglaises, à la date du 1er novembre 1900.

Tués à l'ennemi : 302 officiers : 2.902 sous-officiers et soldats.

Morts de leurs blessures : 89 officiers 893 sous-officiers et soldats.

Prisonnier : 7 officiers, 822 sous-officiers et soldats.

Prisonniers morts en captivité : 3 officiers, 90 sous-officiers et soldats.

Morts de maladie : 155 officiers, 6.145 sous-officiers et soldats.

Morts à la suite d'accidents : 4 officiers, 145 sous-officiers et soldats.

Rapatriés comme invalides : 1.422 officiers, 33.077 sous-officiers et soldats.

Total des pertes : 46,026 officiers, sous-officiers et soldats.

Ce chiffre ne comprend ni les malades ni les blessés actuellement en traitement dans les hôpitaux.

Sur les 46,026 hommes rentrant dans le total général des pertes, le chiffre des morts est de 553 officiers et 10,145 sous-officiers et soldats décédés en Afrique, et de 3 officiers et 308 sous-officiers et soldats décédés en Angleterre.

Voilà les pertes officielles. Mais peut-on dire que c'est vraiment tout ?

**TRIDUUM**

Cette semaine, 6, 7 et 8 décembre, ont eu lieu à Québec, avec beaucoup d'éclat, les pieux exercices du Triduum solennel ordonné par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec en l'honneur de saint Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, canonisé par Sa Sainteté Léon XIII le 24 mai 1900.

Voici le programme de ces fêtes mémorables :

**PREMIER JOUR**

*Le Jeudi 6 Décembre*

A 6½ heures. — A la Basilique, Messe basse célébrée par Sa Grandeur Monseigneur Bégin. — Communion générale des élèves. — Allocution par Monsieur l'Abbé O. - E. Mathieu, Recteur de l'Université Laval.

A 9½ heures. — A Saint-Sauveur, Messe solennelle célébrée par Mgr C. O. Gagnon, Aumônier de l'Hospice Saint-Charles. — Sermon par le Révérend Père P. - M. Drouet, O. M. I.

La messe en F de Battmann a été exécutée par les élèves de l'école Saint-Sauveur.

A 3½ heures. — Réunion des élèves à l'église Saint-Jean-Baptiste. — Prières du Triduum. — Cantique au nouveau Saint. — Sermon par Monsieur l'Abbé A. Morissette. — Salut solennel du T. S. Sacrement chanté par les élèves de l'école Saint-Jean-Baptiste. —

Vénération des reliques du Saint. — Hymne *Alma quem Sion*.

A 7 heures du soir. — A la Basilique, prières du Triduum pour les fidèles. — Cantique à Saint Jean-Baptiste de la Salle. — Premier panégyrique, par le Révérend Père A. Michélot, S. J. — Salut solennel chanté par l'Union Musicale de Québec. — Vénération des saintes reliques.

**DEUXIÈME JOUR**

*Le Vendredi 7 Décembre*

A 9 heures. — A Saint-Roch, Messe pontificale par Mgr C.-A. Marois, Protonotaire apostolique, Vicaire Général du Diocèse. — Sermon par Messire Geo. Miville, Aumônier de l'Hôpital Général.

Un chœur de 500 élèves de l'école Saint-Roch a exécuté la messe du Second Ton harmonisée.

A 3½ heures. — Réunion des élèves à l'église Saint-Patrice. — Prières du Triduum. — Cantique. — Sermon par le Révérend Père F. X. Delargy, C. SS. R. — Salut solennel du Saint Sacrement, chanté par les élèves de l'école Saint-Patrice. — Vénération des reliques. — Hymne *Alma quem Sion*.

A 7 heures du soir. — A la Basilique, prières du Triduum pour les fidèles. — Cantique à saint Jean-Baptiste de la Salle. — Deuxième panégyrique par Monsieur l'Abbé L. St-Geo. Lindsay, Inspecteur diocésain. — Salut solennel chanté par les élèves du Séminaire. — Vénération des reliques.

**TROISIÈME JOUR**

*Le Samedi 8 Décembre*

A 10 heures. — A la Basilique, Messe pontificale par sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec. — Sermon par le T. R. Père Ange-Marie, Supérieur des Franciscains.

Le chœur de la Basilique a exécuté avec accompagnement d'orchestre, la Messe de Canonisation, à 4 voix mixtes, par le Frère Albert-des-Anges.

A 2½ heures. — Procession partant de l'Académie Commerciale et passant par les rues Ste-Anne, Place d'Armes, St-Louis, Grande-Allée, Avenue Lansdowne, St-Jean et de la Fabrique.

A 3½ heures. — A la Basilique, clôture des exercices du Triduum pour les élèves. — Cantique au nouveau Saint. — Allocution par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec. — Salut solennel du T. S. Sacrement chanté par les élèves de l'Académie Commerciale. — *Te Deum*. — Vénération des reliques. — Hymne *Alma quem Sion*.

A 7 heures du soir. — A la Basilique, clôture des exercices du Triduum pour le public. — Procession des reliques du Saint autour de la Basilique. — Hymne *Alma quem Sion*. — Prières du Triduum. — Troisième panégyrique, par le Révérend Père H. Couture, Dominicain. — Vénération des reliques du Saint. — Cantate à saint Jean-Baptiste de La Salle. — Salut solennel du T. S. Sacrement donné par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec. — *Te Deum*.

Les chants ont été exécutés, avec accompagnement d'orchestre, par le chœur de la Maîtrise de St-Sauveur sous la direction de Monsieur J. A. Paquet ; Monsieur Gustave Gagnon

présidait à l'orgue.

A 8½ heures du soir. — Illumination de l'Académie Commerciale, et feu d'artifice sous la direction de MM. T. Jobin & Fils.

*Le Lundi 10, Décembre*

A 8 heures du soir aura lieu une grande fête religieuse et musicale donnée dans l'église de St-Sauveur à l'occasion du Triduum en l'honneur de saint Jean-Baptiste de La Salle.

LES SEPT PAROLES DU CHRIST, oratorio de Th. Dubois

CANTATE À S. J. B. DE LA SALLE, Frère Albert-des-Anges

TANTUM ERGO, Rossini

Orchestre au grand complet.

**LIVRES REÇUS**

Nous avons reçu de la librairie Victor Retaux, 82 rue Bonaparte, Paris, les livres suivants :

*Les Paraboles évangéliques, instructions et homélies prêchées à Sens (Yonne)* par Monseigneur Pichenot, archevêque de Chambéry. Un volume in-18 jésus de vii-484 pages. L'avant-propos est daté de Chambéry, le 18 janvier 1877. C'est donc un ouvrage déjà ancien, et le volume que nous avons reçu est une deuxième édition.

*Cours d'instructions dominicales*, par M. le chanoine R. Turcan, ancien supérieur du grand séminaire de Séz. Trois volumes in-18 jésus. Prix : 10 fr. 50.

Le premier volume traite de Dieu, de ses perfections adorables, de ses œuvres magnifiques. Puis il parle de Jésus-Christ, son Fils, des mystères de sa sainte enfance, de sa prédication, de ses souffrances, de sa mort, de sa résurrection et de sa grâce. Vient ensuite la sainte Eglise, l'œuvre par excellence de Jésus. L'auteur dit ses propriétés, ses marques, ses bienfaits, nos devoirs envers elle. Il passe après cela à la grâce que Notre-Seigneur nous a méritée par sa mort, et qu'il nous communique par le ministère de son Eglise. Il termine ce volume par l'exposé de ces fins dernières, vers lesquelles nous marchons tous à grands pas.

Le second volume est consacré à la morale. Après avoir parlé des vertus et des péchés en général, l'auteur explique les commandements de Dieu et ceux de la sainte Eglise.

Le troisième volume a pour objet le culte; et il est consacré aux sacrements et à la prière.

*Madame de Sévigné en Bretagne*, par Léon de la Brière (6e mille) un volume in-18 jésus, de x-307 pages. Prix 3 fr. 50.

*Madame de Sévigné en Bretagne*, dont la maison Retaux vient d'éditer le sixième mille, fut le premier ouvrage et l'un des plus brillants succès du sympathique et chevaleresque écrivain dont, l'année dernière, le monde catholique a déploré la perte, Léon de la Brière.

Dans cet attachant volume, qui fut honoré d'une haute récompense par l'Académie française, l'auteur a eu l'originale pensée d'extraire méthodiquement de la correspondance de Madame de Sévigné tout ce qui concerne les nombreux séjours en Bretagne de la célèbre et séduisante marquise. C'est donc elle-même qui nous décrit — grâce aux multiples passages de

ses Lettres intelligemment choisis, artistiquement présentés et groupés par Léon de la Brière, — le fameux château des Rochers, proche de Vitré, avec ces habitants, ses visiteurs, ses voisins, et les coutumes de la région. Nous avons de la sorte le tableau le plus vivant et le plus spirituel de ce qu'étaient au dix-septième siècle la vie, la société, la conversation, le gouvernement même, au fond d'une province de France-

Il y aura là un vrai régal pour les délicats, et une bien charmante et bien instructive lecture pour tous ceux qui s'intéressent à l'étude littéraire ou sociale de la plus grande époque de notre histoire.

FRANÇOIS CHARNELLES

*Dix-neuvième siècle, Esquisses littéraires et morales*, par le R. P. G. Longhaye. Un fort volume in-18 jésus. Prix : 3 fr. 50.

Table des matières : — Première période (1800-1830) : Renouveau chrétien. — Introduction : Les " Causes " de la littérature moderne. — Chateaubriand. — Madame de Staël. — J. de Maistre. — Bonald. — Lamennais. — Lamartine.

Nous avons aussi reçu, de l'auteur : *Au Pays de l'Ours noir, Chez les sauvages de la Colombie britannique, Récits d'un missionnaire*, par le R. P. Morice, missionnaire oblat de Marie Immaculée. Ouvrage enrichi d'une carte, de 5 photogravures et de 26 gravures par l'auteur. Fort volume, grand format, de viii-305 pages. Delhomme et Briguet, Paris, 83 rue de Rennes ; Lyon, 3 avenue de l'archevêché.

Ce volume est dédié au T. R. P. Soulier, supérieur général des missionnaires de Marie Immaculée.

Dans sa préface, l'auteur s'exprime comme suit :

“ Quant aux pages qui suivent, elles n'ont guère besoin d'introduction. Ecrites par un missionnaire qui, bien que Français d'origine, est plus habitué à l'idiome de la fière Albion qu'à sa propre langue maternelle, elles n'ont aucune prétention littéraire. Mais ce dont elles peuvent manquer sous le rapport de l'élégance est compensé par une qualité tout aussi solide : je veux dire leur scrupuleuse véricité. Ici, point de récits à effet, de situations exagérées, d'aventures invraisemblables. La vie du missionnaire, dans notre Amérique du Nord, est suffisamment mouvementée ; pas n'est besoin de forcer la note pour éviter la monotonie. Les dangers sont encore son partage, et, dans un pays où le thermomètre descend à 47° centigrade, où de longues nuits passées dans l'insomnie sont la conséquence de ce froid extrême et où l'on reste parfois cinq mois sans communication avec le monde civilisé, les privations sont toujours à l'ordre du jour. J'ai voulu avant tout donner, sans exagération ni réticence, une juste idée de nos missions, de nos voyages et surtout de l'ineffable bonté de la divine Providence à l'égard de son envoyé auprès de peuplades naguère encore plongées dans les ténèbres de la mort. ”

Le R. P. Morice a publié cet ouvrage sans le dessin d'acquiescer une presse à imprimer pour l'usage de ses missions ; car, quoi qu'on dise de la prétendue ignorance que le clergé catholique cherche à entretenir chez les fidèles, la première pensée de nos missionnaires chez les peuples sauvages est de populariser la lecture et l'écriture au milieu d'eux.

On trouve dans les quatorze chapitres de ce beau livre une foule de récits intéressants et édifiants tout à la fois, et des renseignements précieux sur les mœurs, les coutumes la langue et la manière de vivre des sauvages de la Colombie anglaise. C'est un livre que tout catholique qui s'intéresse à l'œuvre sublime et pénible des missions aimera à se procurer.

## Le Bienheureux Jaccard

(De la *Semaine religieuse*, de Cambrai).

(Suite et fin)

Cependant, affirment les chrétiens témoins de ce déchirant spectacle, chaque coup, dès la deuxième reprise, faisait couler le sang du martyr. Et l'on peut s'imaginer la violence avec laquelle on le frappa, en pensant que douze rotins furent cassés durant cette horrible exécution, restée à peu près sans égal dans les souvenirs des Annamites, puisque d'ordinaire, un seul rotin est employé dans ces sortes de supplices. Néanmoins, l'intrépide soldat de Jésus-Christ ne jeta pas un cri, ne laissa pas échapper une plainte. Quelques témoins disent seulement que la douleur le fit pleurer.

A la fin, malgré l'énergie de sa volonté, il était tellement affaibli par les coups et la perte du sang, qu'au moment où ses pieds et ses mains furent détachés, il fut incapable de se relever. A cette vue, loin d'être ému de compassion, le mandarin se mit à l'insulter, ajoutant : " Il ne veut pas se relever !... Il désire sans doute une nouvelle flagellation !... " En entendant ces paroles menaçantes, quelques chrétiens s'approchèrent de la victime et l'aiderent.

Quand le gouverneur jugea à propos de clore cette horrible séance, il intima l'ordre d'exposer le patient aux ardeurs du soleil, pour lui infliger un autre genre de souffrances ; enfin au soir de cette journée, il le fit reconduire dans son cachot, toujours chargé de la cangue et des chaînes.

Cependant, avant de rentrer à la capitale, il voulut livrer un dernier assaut à la constance du prêtre. Il l'appela donc à sa barre pour lui faire subir une nouvelle épreuve. Après les mêmes questions que dans les interrogatoires précédents, il le soumit au supplice des tenailles rougies au feu. " Ce jour-là, raconte un témoin, pendant qu'on pressait les chairs nues du Maître de la religion, au côté droit et au côté gauche, avec des tenailles rouges, j'ai entendu les crépitements des brûlures, et l'on sentait l'odeur de la chair rôtie. Ceci se passait dans la matinée et au milieu de la place. Et malgré ses douleurs, en retournant en prison, le Père disait au jeune Thomas, le compagnon de sa captivité : *Souffrons de bon cœur et courageusement jusqu'à la fin.* "

La procédure fut suspendue pendant quelques semaines, par suite du changement du gouverneur du Quang-Tri ; son successeur fut plus humain envers M. Jaccard, il lui fit enlever la cangue, et quand il procéda à la vérification des interrogatoires, au lieu de renouveler les premiers supplices, il lui fit appliquer seulement cinq coups de rotin. Persuadé d'ailleurs qu'il était inutile d'insister et, sans doute, assuré d'avance du bon plaisir de Minh-Mang, il prononça tout de suite la condamnation à mort.

Telle était l'issue définitive de dix années de combats, de captivité, d'exil, d'interrogatoires courageuse-

ment supportés. Pendant cette période le missionnaire avait été condamné à servir le roi comme interprète, à être décapité, à être soldat, à mourir de faim ; il avait subi de rudes bastonnades ; enfin, Dieu jugeait qu'il avait assez souffert et l'appela à la glorieuse couronne du martyr, entrevue et désirée depuis si longtemps.

Le jeune séminariste Thomas Thien avait obtenu le même honneur après un dernier interrogatoire où il s'était montré superbe de magnanimité :

— Renonce à ta religion, lui avait dit les juges. Tes ancêtres sont de ce pays. Pourquoi donc suis-tu cette doctrine étrangère ?

— Mes ancêtres honoraient aussi cette religion, répondit l'écolier. Je l'honore à mon tour et je ne l'abandonnerai jamais.

— Tu es encore bien jeune. Foule la croix aux pieds pour obéir au roi ; après tu pourras encore observer ta religion.

— Non je ne puis.

Il fut alors frappé. A chaque coup de verge, il murmurait : " Seigneur donnez-moi le courage de souffrir. " De même que M. Jaccard, il fut exposé au grand soleil et soumis au supplice des tenailles.

Comment, lui criaient les mandarins, peux-tu accepter ces souffrances et ne pas abandonner ta religion ?

Dussé-je mourir, répliquait-il, je ne renoncerai jamais.

— Phan Van King (Jaccard) ne veut pas renoncer à sa religion, mais toi foule la croix aux pieds, et nous te laisserons retourner vers les tiens. Si tu ne nous obéis nous porterons une sentence contre toi, comme nous l'avons fait contre le maître européen.

— Faites comme il vous plaira, mais je n'abandonnerai pas ma religion.

Cette parole décida du sort du jeune homme, qui fut condamné à mort.

Le 21 septembre 1838, peu après le lever du soleil, le son de la trompette retentit aux abords de la prison ; les géoliers ouvrirent les portes ; un lieutenant-colonel et un capitaine entrèrent, firent sortir M. Jaccard et le placèrent au milieu d'une escouade de soldats ; puis le cortège se mit en marche, ayant en tête deux satellites qui portaient la planchette de condamnation et deux autres, les cordes pour le supplice.

Le missionnaire pria avec ferveur, marchant d'un pas assuré et jetant sur le jeune Thomas Thien, son compagnon de gloire, des regards de joyeuse tendresse.

Près d'arriver à l'auberge où, selon la coutume, les condamnés prenaient quelque nourriture, le mandarin invita le prêtre à entrer.

Celui-ci, tout entier à la pensée de Dieu, ne s'occupait plus des choses de la terre ; c'était d'ailleurs le moment indiqué pour sa rencontre avec le prêtre indigène.

Il se frappa donc trois fois la poitrine, et le P. An, mêlé à la foule des curieux, lui donna l'absolution.

Le mandarin insista cependant pour le faire entrer dans l'hôtellerie.

— Je vous remercie, répondit le serviteur de Dieu, je ne mangerai rien.

Alors l'officier prit du vin, en versa dans une petite tasse, en but et en offrit au condamné ; celui-ci remercia sans vouloir accepter.

Le cortège longea la rivière, la traversa au bac de Thach-Han et gravit une colline en suivant un chemin poudreux qui traversait des champs de sables couverts de broussailles.

Chemin faisant le mandarin ne cessait d'exhorter les condamnés à renoncer à leur foi, car, disait-il, c'est le moyen d'obtenir la vie et la liberté.

— Je préfère mourir, répondit M. Jaccard.

L'officier commandant l'escorte offrit aux condamnés de s'arrêter pour prendre quelque nourriture. Le jeune Thomas, se retournant, dit en riant à M. Jaccard :

— Père, prenez-vous quelque nourriture ?

— Non, mon enfant, fit le prêtre avec un gracieux sourire.

— Ni moi non plus, ajouta Thomas ; au ciel donc, mon Père.

Après une marche d'un kilomètre, on commanda halte.

— Quel sera mon supplice ? interrogea le missionnaire.

— Vous serez étranglé, fut-il répondu.

— Pourquoi ne me coupez-vous pas la tête ?

— Pour que votre corps reste entier.

Le missionnaire reprit en souriant : Ce genre de supplice est inconnu dans ma patrie.

Déjà on lui passait la corde au cou, quand les habitants du village voisin accoururent et prièrent les mandarins de faire cette exécution plus loin, dans la crainte qu'il ne leur arrivât quelque malheur. On conduisit les deux confesseurs à soixante pas au-delà, et immédiatement les bourreaux firent les préparatifs, déroulant les cordes et plaçant les six poteaux. M. Jaccard demanda que Thomas Thien fût placé en face de lui, on le lui accorda ; puis on le fit asseoir sur une natte apportée par une femme païenne, on lia fortement ses pieds à un premier poteau et, à deux autres, ses bras tendus en croix ; on roula autour de son cou les cordes que trois hommes serrèrent vivement et tirèrent pendant douze minutes ; cruauté inutile, car à peine quelques secondes s'étaient-elles écoulées que le martyr avait rendu le dernier soupir. Il était neuf heures du matin.

Aussitôt après, le jeune Thomas Thien subit le même sort.

Pour s'assurer de la mort du prêtre européen, un soldat prit un bâton et en frappa trois fois le cadavre sur la tête ; d'autres soldats le foulèrent aux pieds, le traînèrent la face contre terre, et enfin l'abandonnèrent.

Alors, sur l'ordre des mandarins, les païens roulèrent le corps dans une natte et le déposèrent dans une fosse creusée près de la rivière.

Quelques années plus tard, ces restes précieux furent envoyés au Séminaire des Missions étrangères, qui les conserve avec une sainte vénération.

Lorsque la mère du martyr, humble et pauvre paysanne, avait appris la captivité de son fils, elle s'était écriée avec un héroïsme digne de la mère des Macchabées :

" Oh ! la bonne nouvelle ! Quel bonheur pour notre famille de compter parmi ses membres un martyr ! "

Quand on lui annonça que tout était consommé, elle ne put retenir un cri de joie :

" Dieu soit béni ! Je suis délivrée de la crainte que j'éprouvais malgré moi de le voir succomber à la tentation des souffrances, " et elle se rendit aussitôt à l'église pour rendre grâce à Dieu.

## Le collège international des Bénédictins

Rome 13 nov.

(Correspondance de l'*Univers*.)

Hier, vers midi, le Pape avait reçu le R. P. abbé D. Ildebrand de Hemptinne, primat des moines bénédictins, accompagné des abbés et prieurs des diverses congrégations de l'ordre de Saint-Benoît, qui venaient le remercier et lui présenter leurs hommages à l'occasion de la consécration de l'église construite pour la nouvelle abbaye de Saint-Anselme, sur l'Aventin.

Cette abbaye, ou pour mieux dire ce collège-abbaye a été érigé dans ces derniers temps, suivant les instructions de Léon XIII, et avec son large concours, pour réaliser plus aisément un des projets chers au Pontife romain : la réunion des différentes branches de la grande famille bénédictine. Les diverses congrégations de tous les pays du monde y envoient, presque toutes, leurs sujets les plus distingués, qui se forment aux sciences sacrées, à l'ombre de la chaire apostolique.

L'édifice a été commencé, à la fin de 1887, sur les plans du Rme P. de Hemptinne ; il comprend trois parties : l'abbaye proprement dite, le collège ou séminaire, l'église. L'on a voulu, par la beauté toute artistique des constructions, répondre à l'importance que le Pape attache à cette œuvre du séminaire pontifical des bénédictins. A l'extérieur de l'abbaye l'on a inscrit le nom de " Léon XIII initiateur et fondateur du collège international de Saint-Anselme. "

C'est S. Em. le cardinal Rampolla, agissant comme légat *à latere* du Souverain Pontife, qui a procédé, dimanche, à la consécration de l'église. Il a été reçu solennellement, à l'abbaye, par les archevêques, évêques, et abbés de l'Ordre, au nombre de cinquante-six. Tandis que le cardinal-légat consacrait le maître-autel, les évêques bénédictins consacraient les autres autels de l'église et les seize autels de la crypte.

Douze cardinaux, les représentants du corps diplomatique accrédité auprès du Souverain Pontife, assistaient à cette cérémonie, dont on s' imagine facilement la splendeur.

L'éclat qui a été donné à cette solennité, le choix du cardinal Rampolla comme pontife consécrateur, la présence des hauts dignitaires de la famille bénédictine, appartenant à presque toutes les nations, ont pleinement concorde avec les hautes vues que S. S. Léon XIII a conçues au sujet du collège international de Saint-Anselme. En recevant, le lendemain, avec une paternelle bonté, les nombreux abbés et prieurs, venus de contrées si différentes, le Pape a entrevu comme une image de la réunion plus étroite encore qu'il veut promouvoir, *fortiter et suaviter*, entre les différentes branches de l'ordre de Saint-Benoît. Le séjour que les chefs de ces diverses congrégations font à Rome, à l'occasion de cette fête, les vues qu'ils échangeront facilement, en ces circonstances, ne pourront que contribuer à hâter la réalisation de ce grand dessein.